



534, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)  
G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-2177  
courrier électronique: [echosf@videotron.ca](mailto:echosf@videotron.ca)

### VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **19 février 2014**.

#### ADMINISTRATEURS

Réjean Pellertin	Président	259-7623
Raynald Laflamme	Vice-président	717-2659
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

#### DIRECTEURS

Jean Dominique Rousseau	472-0665
Sylvie Allaire	472-0559
Lorraine Lamonde	259-2433

#### Publicité

Raynald Laflamme

#### Petites annonces

Nicole L. Couture

#### Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

#### Montage première page

Raynald Laflamme

#### Traitement de l'information textuelle

Sylvie Allaire

#### Photographe

Jean Rousseau

#### Abonnement

Réjean Pellerin

#### Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

#### Impression

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par  
le ministère de la Culture et des Communications  
Culture  
et Communications*

**Québec** 

Journal **réalisé**  
**StF** **bénévolement**  
**communautaire**

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

### TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
1/4 page	55,00\$	355,00\$
1/2 page	95,00\$	595,00\$
1 page	115,00\$	1060,00\$
Bandeau 1 <sup>re</sup>	115,00\$	1060,00\$
1/2 bandeau 1 <sup>re</sup>	85,00	635,00\$
Petite annonce	3,00\$	

#### ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François.

Tirage: 700 copies, 11 numéros/an

#### NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard .....	418-248-2572
Feu .....	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes .....	1-800-263-2266

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



Cueillette à l'école La Francoière



**SOMMAIRE**

Déjeuner-conférence de l'AQDR.....4  
 Gratitude de deux familles envers les pompiers de Saint-François .....4  
 Malgré la pluie verglaçante, une cueillette record.....5  
 Travail au froid: consignes de la CSST.....6  
 Oui, vous pouvez refuser une augmentation de loyer!.....7  
 Les journées de la persévérance scolaire .....7  
 Bénévoles d'expertise déploie officiellement ses services .....8  
 La Municipalité amie des aînés en action .....9  
 Municipalité amie des aînés (MADA): Sortie aux petites quilles .....9  
 Semaine de prévention du suicide: 2 au 8 février 2014 .....10  
 Tel Écoute du littoral: Vous avez besoin de parler: appelez-nous .....10  
 Les détaillants se rassembleront sous le thème du marchandisage stratégique .....11  
 Quelle est votre publicité préférée? .....12  
 La chronique du pompier .....14  
 Votre générosité a rempli les cœurs et les estomacs.....15  
 Nouvelle répondante à la SSJB .....15  
 Dîner de la Saint-Valentin de l'Âge d'or .....15  
 Une réunion sous la douceur du cœur pour les Fermières.....15  
 Projet d'infrastructures de la Centaurée.....16  
 Pour joindre les Loisirs via le courriel.....17  
 Assemblée générale annuelle du Centre Gym Santé.....17  
 Becs et plumes: Indifférence impossible!.....18  
 La Francoière: Entrevue avec Martin Gauthier .....19  
 La Francoière: Classe neige au Mont Tourbillon .....19  
 L'hiver à l'école La Francoière.....19  
 de Bric et de Broc .....20-21  
 Pensée positive .....23  
 Sudoku.....23  
 Au fil des jours .....24  
 Appel de candidatures pour découvrir des AS de cœur .....25  
 Avantage membre .....25  
 Bienvenue aux nouveaux membres 2013-2014 .....25  
 L'Écho municipal..... 14 pages



**M. Jacques Boulet a pu faire valoir auprès du ministre Maka Koto tous les efforts consentis par la communauté pour mettre en valeur l'ancien presbytère et l'ensemble du site historique protégé.**

**Norbert Morin invite le ministre de la Culture et des Communications à Saint-François**

Le député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin a profité du passage dans Côte-du-Sud du ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, pour l'inviter à visiter le lieu historique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud où est situé le presbytère qui fera l'objet de reconversion en logements dans les prochains mois.

Rappelons-nous que le 13 décembre dernier, le ministre annonçait, par voie de communiqué, une aide financière de 257 100 \$ pour la restauration de l'enveloppe extérieure du presbytère. Ce projet était depuis longtemps une priorité de Norbert Morin et ses nombreuses interventions auprès du ministre de la Culture et des Communications ont porté fruits.

«Je trouvais important que le ministre puisse constater l'importance de ce projet pour la communauté de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il s'agit d'un bel honneur que le ministre fait aux membres du comité en félicitant en personne le président du comité pour le travail réalisé par son équipe», a déclaré Norbert Morin. ☺

**Source: Kevin Morin, attaché politique Bureau du député Norbert Morin**




**Etes-vous prêts pour le temps des sucres !**

**Ne manquez pas nos spéciaux !**

St-François 34, Ch. St-François O 259-7715	Berthier-sur-Mer 23-B, Principale Est 259-7718	La Durantaye 25, Olivier-Morel 884-2802	St-Damien 35, rue St-Jean 789-2477
--	--	---	--

Déjeuner-conférence de l'AQDR

## Développer des trucs pour la concentration et la mémorisation

Il est vrai que vieillir amène parfois certaines frustrations. Et comme tout le reste de notre corps, notre cerveau change avec les années. À ces mots, vous vient-il à l'esprit l'image

d'une personne grisonnante et légèrement courbée? Et bien vous n'y êtes pas, car cet organe du système nerveux peut jouer de vilains tours à des personnes de tous les âges. L'en-

fant aussi bien que l'adulte doit alors développer des trucs pour favoriser la concentration et la mémorisation. Voulez-vous les connaître? Venez partager l'un des déjeuners-conférences de février avec les membres de l'AQDR Montmagny-L'Islet et Mme Lucie Lefebvre, ergothérapeute.

À Montmagny, l'activité aura lieu de mardi 11 février à 9 heures au Restaurant Normandin. Les gens sont invités à réserver auprès de Rose Pomerleau au 418-248-0033. Ne l'oubliez pas, nous vous attendons en grand nombre! ❖

Source: Guylaine Hudon, dir. générale

*Lettre ouverte*

### Gratitude de deux familles envers les pompiers de Saint-François

Un remerciement particulier à toute l'équipe de pompier de Saint-François pour leur intervention du samedi soir 11 janvier. MM. Jacques Dumont et Alain Garant sont très reconnaissants envers le travail fait à l'occasion du sinistre qui aurait pu devenir dévastateur pour les deux propriétés n'eurent été la vitesse d'attaque des pompiers et leur travail professionnel.

Félicitation les gars, continuez votre excellent travail! Sincèrement ❖

Jacques Dumont et sa famille et Alain Garant et sa fille Jocelyne



**L'outil officiel des Canadiens depuis 1895**

[www.garant.com](http://www.garant.com)

Voyage à Montréal des 5e et 6e année

## Malgré la pluie verglaçante, une cueillette record

✍ par Joëlle Gagnon et Raphaël Lamonde

Le samedi 11 janvier 2014 avait lieu la cueillette de bouteilles à l'école la Francolière. Celle-ci était pour financer le voyage à Montréal des élèves de 5e et 6e année qui se réalisera les 11 et 12 juin prochains. Merci à tous d'avoir participé en si grand nombre malgré la pluie verglaçante qui est venue compliquer un peu la cueillette. Un merci particulier aux pompiers de Saint-François qui ont entreposé nos bouteilles vides, aux responsables de La Coop de la Rivière-du-Sud pour le transport des nombreux sacs de bouteilles et à monsieur Giasson du dépanneur Ultramar d'avoir collaboré avec nous. Les parents ont aussi donné une aide précieuse pour les tournées aux maisons et au tri avec nous. Nous avons amassé 32 364 contenants vides pour une valeur de près de 2,030\$. Un nouveau record !

Il y aura une prochaine cueillette en avril. Continuez si vous le voulez bien d'accumuler vos bouteilles pour la prochaine cueillette. Merci de tout cœur!

### Souper spaghetti: venez les encourager

Un souper spaghetti aura lieu le 29 mars à la salle paroissiale de St-François pour financer le voyage à Montréal des élèves de 5e et 6e année. Les parents et leurs enfants participeront activement avec leurs enseignantes, mesdames Valérie Savoie et Maggie Simard, au succès de cet événement. Nous invitons toute la population à venir nous encourager. Il se peut que des élèves vous sollicitent pour la vente des cartes et il sera également possible de s'en procurer en communiquant à l'école. ☺



FERME HORTICOLE

# Lajoie

Conception, réalisation  
et entretien paysager  
Centre-jardin  
Producteur de vivaces  
et d'annuelles



330, boul. St-Vallier  
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0  
Tél.: 418-884-3124

JEAN-FRANÇOIS LAJOIE  
[www.fermehorticolelajoie.com](http://www.fermehorticolelajoie.com)



**François Lapointe**  
Député  
Comté de Montmagny-L'Islet  
Kamouraska-Rivière-du-Loup

114, avenue de la Gare  
Montmagny (QC) G5V 2T3  
418-248-1211  
[Francois.Lapointe@parl.gc.ca](mailto:Francois.Lapointe@parl.gc.ca)

Guilde des représentants des ventes  
Volkswagen Canada



**Jacques Dumont**

Rinfret Volkswagen  
5355, boul. Rive-Sud  
Lévis, QC G6V 4Z3  
418-833-2133  
418-833-6658  
[jacquesvw@qc.aira.com](mailto:jacquesvw@qc.aira.com)

## Soyez vigilants et protégez-vous du froid!

Alors que les températures sont particulièrement basses cet hiver, la CSST rappelle que le travail à l'extérieur par temps froid n'est pas sans dangers pour la santé et la sécurité. Il peut entraîner des gelures et, dans des cas plus graves, l'hypothermie et des lésions physiques permanentes. Rappelons qu'entre 2008 et 2012 au Québec, 53 travailleurs ont subi un accident du travail causé par le froid.

Travailleurs et employeurs, savez-vous reconnaître les signes d'une gelure ou de l'hypothermie avant qu'il ne soit trop tard? Voici les moyens de prévention ainsi que les mesures d'urgence à prendre en cas d'incident lié au froid.

### D'abord, se protéger du froid

Lorsque le corps est exposé au froid, les pertes de chaleur risquent d'excéder les gains, et la température corporelle peut alors s'abaisser anormalement. C'est ce qu'on appelle une contrainte thermique par le froid. L'exposition au froid peut affecter les extrémités du corps (doigts, orteils, nez, joues, oreilles), ou encore entraîner l'hypothermie.

Selon le contexte de travail, vous pouvez prendre différentes mesures préventives pour éviter la contrainte thermique par le froid:

- Chauffez les postes de travail;
- Utilisez des abris chauffés;
- Recouvrez les poignées et les barres métalliques d'un isolant thermique;
- Portez des vêtements adaptés à la température et aux tâches à exécuter; par exemple, portez plusieurs épaisseurs et couvrez bien votre tête;
- Alternez les périodes de travail et de réchauffement;
- Réorganisez le travail pour accomplir les tâches à l'extérieur durant les périodes les plus chaudes de la journée;
- Exercez une surveillance accrue pour reconnaître les signes ou les symptômes d'une atteinte à la santé ou à la sécurité.

### Que faire en cas d'urgence?

Un de vos collègues ou de vos employés souffre de contrainte thermique par le froid? Voici les premiers secours à prodiguer en fonction de ses symptômes:

### Les gelures

Les gelures se caractérisent par une sensation de picotement et d'engourdissement progressif. Par la suite, la perte graduelle de la sensibilité peut progresser vers une insensibilité totale. La peau devient alors blanche, glacée et cireuse.

S'il s'agit de gelures superficielles, réchauffez localement et lentement les parties atteintes à l'aide de compresses d'eau tiède. Ne frictionnez pas les parties gelées. Le réchauffement par des exercices n'est pas non plus recommandé. S'il n'y a pas de retour de sensibilité ou de circulation, ayez recours à une aide médicale.

### Le pied d'immersion

Le pied d'immersion est une lésion aux orteils et à la peau du pied qui cause une douleur intense avec enflure et décoloration de la peau. Dans ces cas, réchauffez et séchez le pied. Évitez toute autre exposition au froid et ayez recours à une aide médicale.

### L'hypothermie

Une victime d'hypothermie grelotte de façon très marquée, a les extrémités froides et des engourdissements pouvant provoquer des maladroites. Une baisse de vigilance et un manque de concentration, voire un comportement inhabituel ou bizarre, sont d'autres signes avant-coureurs. Attention : lorsque l'hypothermie devient plus grave, le grelottement peut cesser. Si un travailleur est victime d'hypothermie, limitez sa dépense énergétique au minimum tout en le gardant éveillé. Procurez-lui des vêtements secs et enveloppez-le dans des couvertures. Ne réchauffez pas ses extrémités et le reste du corps en même temps. Dans les cas les plus sérieux, placez la victime dans un sac de couchage avec une autre personne pour favoriser l'échange de chaleur. Donnez-lui des boissons tièdes, sucrées, non alcoolisées. Ayez recours à une aide médicale pour obtenir des conseils ou de l'assistance aussitôt que possible. Il est important d'intervenir rapidement, car l'hypothermie abaisse la vigilance et l'aptitude à prendre des décisions rationnelles. ☺

Source : André S. Résendes, responsable des communications et des relations publiques

CSST - Direction régionale de la Chaudière-Appalaches



*Vous êtes les bienvenus*

Menus du jour  
Commandes pour emporter  
Réservation jusqu'à 50 personnes  
Restaurant: 259-7704



Bière froide  
Café  
Essence  
Dépanneur: 259-7515

**Ouvert de 6 h à 23 h**

# Oui, vous pouvez refuser une augmentation de loyer !

LACEF Rive-Sud de Québec rappelle aux locataires qu'ils ont le droit de refuser une augmentation qu'ils jugent abusive, et ce, tout en demeurant dans leur logement. En fait, entre janvier et mars, un grand nombre de locataires recevront un avis de hausse de loyer ou de modification aux conditions du bail. Suite à la réception d'un tel avis, le locataire dispose d'un mois pour: accepter la modification, déménager ou refuser tout en renouvelant son bail.

## Des hausses... abusives

LACEF tient à souligner aux locataires l'importance d'exercer leurs droits. Sachez que le calcul d'une hausse doit tenir compte de l'augmentation ou de la baisse des coûts d'énergie, des taxes municipales et scolaires, des dépenses d'exploitation de l'immeuble et des améliorations majeures réalisées dans l'année, selon les indices publiés par la Régie du logement à la fin janvier. Malgré les taux d'ajustement prévus par la Régie du logement, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a démontré, dans sa compilation annuelle des hausses de loyer de 2013, que sur 1314 locataires rencontrés par les groupes membres du RCLALQ, 80% de ceux-ci avaient reçu une hausse abusive de loyer.

Le service d'aide aux locataires de l'ACEF Rive-Sud de Québec donne de l'information sur les droits des locataires, à la population de la ville de Lévis et des MRC de Bellechasse, L'Islet, Montmagny et Lotbinière. L'ACEF aide les locataires à calculer ce qu'est une hausse de loyer raisonnable... ou non. De plus, un atelier gratuit aura lieu le 13 février afin de répondre aux questions des locataires sur ce sujet. L'inscription est obligatoire.

## Des solutions collectives

Dans le cadre de sa campagne 2013-2014, *Les loyers sont trop chers! Stoppons les hausses!*, le RCLALQ suggère au gouvernement et à la population des solutions réalistes et nécessaires pour un meilleur contrôle des loyers, comme l'implantation d'un registre des loyers. La ville de Montréal a d'ailleurs joint sa

voix à celle du RCLALQ pour réclamer une telle solution, tout comme 32 députés du Parti Québécois, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Le RCLALQ compte d'ailleurs rappeler leur engagement aux députés du gouvernement au pouvoir. Ensuite, le regroupement distribuera des milliers de dépliants informant les locataires de leur droit de refuser une augmentation de loyer; réalisera une campagne d'éducation populaire sur l'encadrement des loyers ainsi qu'une manifestation nationale lors de la journée des locataires, le 24 avril 2014, pour exiger du gouvernement provincial un contrôle obligatoire et universel des loyers. Un véritable contrôle des loyers nécessite d'adopter des mesures de régulation du marché privé, mais surtout, de faire de cette solution un choix collectif. ☉

**Source: Élisabeth Marcoux, intervenante au service d'aide aux locataires ACEF Rive-Sud de Québec**

## Les journées de la persévérance scolaire

Du 10 au 14 février prochains se tiendront les journées de la persévérance scolaire à la grandeur du Québec. Du côté de la MRC de Montmagny, le Carrefour jeunesse-emploi sera présent dans le milieu afin de sensibiliser la population à l'importance de la poursuite des études. Veuillez noter que par nos nombreux projets, nous sommes un excellent partenaire pour favoriser la persévérance scolaire des jeunes. Que vous soyez un jeune qui a de la difficulté à se motiver face à ses études ou une organisation œuvrant auprès de la jeunesse, n'hésitez pas faire appel à nos services. Pour de plus amples renseignements, contactez Patrick Bouffard au 418 248-3522, poste 228 ou consultez notre site Internet au [www.cjemontmagny.com](http://www.cjemontmagny.com). ☉

*Nous avons  
ce qu'il vous faut...  
une équipe !*

Consultez nos chroniques sur notre site web  
[avocats-montmagny.com](http://avocats-montmagny.com)

**LEMIEUX PARENT THÉBERGE**  
— AVOCATS s.n. —

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Lemieux

Me Fradette

Me Boilard

Me Bouffard

Me Labrie

Me Théberge

# Bénévoles d'expertise déploie officiellement ses services

Véritable pont entre les organismes communautaires et les professionnels voulant partager leurs connaissances, Bénévoles d'expertise déploie officiellement ses services dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. En effet, c'est en présence de plusieurs représentants de ressources du milieu et de bénévoles qu'a eu lieu en décembre le lancement de l'initiative.

Bénévoles d'expertise est un organisme à but non lucratif qui permet de jumeler des bénévoles ayant des compétences spécifiques en matière de gestion, de planification ou de gouvernance avec des gestionnaires et des administrateurs d'organismes communautaires. Ce service a pour but de faciliter l'établissement d'un contact entre une ressource du milieu ayant exprimé un besoin précis et un professionnel voulant faire profiter autrui de son expérience. «Bénévoles d'expertise offre aux gens d'affaires et aux professionnels de différents secteurs l'occasion rêvée de partager leurs connaissances et de mettre leur expertise au service de leur communauté. En fin de compte, le jumelage est aussi enrichissant pour le bénévole que pour l'organisme. C'est un peu comme donner au suivant!», a mentionné M. Jean-François Boulet, président du conseil d'administration de Bénévoles d'expertise ainsi que vice-président principal ressources humaines et communications d'Industrielle Alliance.

«Bénévoles d'expertise offre un service de jumelage original et personnalisé. Tout au long du processus, nous demeurons présents tant auprès de l'organisme communautaire que du bénévole. Un match parfait nécessite au départ beaucoup d'écoute. Il faut bien comprendre le besoin de l'organisme communautaire et connaître les compétences et les motivations du bénévole», a ajouté Mme Catherine La Barre, coordonnatrice.

Votre organisme communautaire doit relever certains défis organisationnels, et vous êtes à la recherche d'une personne qui saura vous conseiller? Vous souhaitez proposer vos services en tant que bénévole expert? Communiquez avec Mme Catherine La Barre, coordonnatrice de Bénévoles d'expertise, au 418 914-5589 ou par courriel à [coordination@benevoles-expertise.com](mailto:coordination@benevoles-expertise.com). Vous pouvez également consulter notre site Web: [benevoles-expertise.com](http://benevoles-expertise.com).

Source: Catherine La Barre  
Coordonnatrice de Bénévoles d'expertise

## REPRISE DU SERVICE DE TOILETTAGE

à un poil près  
Tonte et toilettage  
253, chemin St-François Est  
St-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(418) 259-2732

**ÇA ME « COUPE »  
MON SAMEDI  
APRÈS-MIDI!**

*Nos samedis après-midis,  
sont maintenant réservés  
aux coupes de griffes.  
(chats, chiens, lapins...)*

**Sur réservation**



**Boulet**  
Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7086  
Fax: (418) 259-2610  
[www.encansboulet.com](http://www.encansboulet.com)

Achat et vente de ferme

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16



**418 259-7440**

télec. **418 259-7477**

André Blais, entrepreneur général  
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

☎ 418-248-5622  
☎ 418-248-7071

**GFL**

GARAGE 174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5  
**FERNAND LANGLOIS  
ET FILS**

◆ Pare-brise

◆ Expert collision automobile

◆ Débosselage • Peinture



**GARANTIE NATIONALE**

## Le Comité est formé et un projet a été retenu pour financement

Le samedi 4 janvier dernier avait lieu la deuxième consultation auprès des aînés dans le cadre du projet MADA (Municipalité amie des aînés). Les aînés étaient appelés à venir nous rencontrer afin de compléter la première partie de la démarche MADA : le choix du projet pour la demande de subvention au Gouvernement du Québec.

La démarche MADA, rappelez-vous, est un programme mis en place par le Gouvernement afin de faciliter l'intégration des aînés dans les municipalités du Québec. Ce programme offre la possibilité de demander une subvention afin d'améliorer les infrastructures déjà en place dans la Municipalité qui en fait la demande. La soumission du projet doit être remise pour le 31 janvier 2014, ce qui nous conduisait à choisir un projet réalisable dans ces courts délais.

La deuxième rencontre a donc permis aux aînés n'ayant pu se déplacer avant les Fêtes de venir nous donner leur opinion. La Municipalité a aussi profité de cette rencontre pour recruter des membres afin de former le Comité de pilotage MADA. Les élus sont M. Jean Gendron, du Club de pétanque, M. Joseph-Aimé Blais, du Club FADOQ, ainsi que M. Marcel Morin, du Club de pétanque. Ces personnes se joignent à Mme Huguette Blais, conseillère municipale, Mme Valérie Leblanc, coordonnatrice en loisirs, ainsi qu'à M. Jean-Yves Gosselin, qui travaille sur le MADA depuis les débuts, afin de compléter le comité qui travaillera à faire de Saint-François un milieu agréable pour les aînés.

### Choix de projet: un monte-personne à la Maison de la Paroisse

À la suite de cette rencontre, un projet a été choisi par les aînés, pour faciliter leur intégration à la vie communautaire de Saint-François. L'idée retenue a été celle d'un monte-personne à la Maison de la Paroisse afin d'aider les personnes à mobilité réduite à accéder aux locaux se trouvant aux étages supérieurs. À la suite de cette sélection, un architecte est venu visiter les lieux afin de voir si ce projet était possible. Il a passé une journée entière à vérifier les structures et à élaborer des plans. Nous devrions avoir le rapport sous peu, afin de soumettre la demande auprès du MADA avant le 31 janvier.

De plus, les aînés ont demandé à ce que le comité local du MADA leur prévoie des sorties. C'est pourquoi les membres du MADA s'engagent aussi à créer régulièrement des activités afin de réunir les aînés et les faire bouger! ☺

Source: Valérie Leblanc, coordonnatrice aux loisirs

### Municipalité amie des aînés (MADA): Sortie aux petites quilles

Un après-midi aura lieu le mercredi 12 février, de 13h à 15h, à la salle de quilles L'Oie Blanche, à Montmagny. Le coût est de 1\$ pour la paire de souliers et 1,50\$ environ pour chaque partie de quilles (tarif pour les aînés). Il y aura regroupement à compter de 12h30 à la Maison de la paroisse pour organiser le co-voiturage. Pour inscription, contactez Valérie Leblanc au 418-259-7228 avant le dimanche 9 février. ☺



**PHILIAS  
BLAIS & FILS  
INC.**  
www.philiablais.com  
R.B.Q.: 8264-0913-12

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DÉNEIGEMENT
- TRANSPORT
- ÉPANDAGE

Installation septique

Tél.: 418-259-7841  
Prop.: Jacques Blais

218, Rivière-du-Sud, Saint-François, Montmagny, Québec G0R 3A0



**Récupération  
JB**

218, Rivière-du-Sud,  
Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec)  
G0R 3A0  
Jacques Blais, Propriétaire

Tél.: 418-259-7841

Location de mini-conteneurs  
10, 15 et 20 verges

Semaine de prévention du suicide: 2 au 8 février 2014

## La population est invitée à se mobiliser pour la cause

La 24<sup>e</sup> édition de la Semaine de prévention du suicide se déroulera du 2 au 8 février 2014 et aura pour thème *T'es important pour nous. Le suicide n'est pas une option*. Partout au Québec, des milliers de citoyens se mobiliseront pour la cause: des employeurs, des élus, des travailleurs, des bénévoles et des intervenants ainsi que des personnalités publiques dont l'éco-sociologue Laure Waridel, le cinéaste Hugo Latulippe, le comédien Antoine Vézina et des comédiens du téléroman Yamaska. Leurs messages sont clairs: le suicide est un problème grave, il est temps de refuser qu'il soit une option pour mettre fin à la souffrance et urgent de mettre en place les mesures pour l'enrayer et prendre soin des personnes vulnérables.

### 1 100 suicides au Québec chaque année!

Quand quelque 1 100 personnes s'enlèvent la vie chaque année au Québec, dont 70 dans la région Chaudière-Appalaches, ce ne sont pas seulement des familles, des amis ou des collègues qui en souffrent; c'est toute une communauté qui est affectée. D'où l'importance d'être nombreux à prendre position en faveur de la cause, de la soutenir et d'apprendre à reconnaître les signes ainsi que les ressources d'aide pour soi ou pour un proche.

### Des épingles pour dire à nos proches qu'ils sont importants pour nous

Notons durant cette période la distribution de près de 60 000 épingles *T'es important-e pour moi*.

Des épingles et du matériel de sensibilisation sont disponibles sur le site de l'Association québécoise de prévention du suicide: <http://www.aqps.info/semaine/>

Et pour toute information sur l'Association québécoise de la prévention du suicide: <http://www.aqps.info/>

### À propos de TEL-ÉCOUTE DU LITTORAL

La Semaine de prévention du suicide est une initiative de l'Association québécoise de prévention du suicide. En tant que membre de cette Association, Tel-Écoute du Littoral est fier de s'y associer.

Par sa mission première, Tel-Écoute est un partenaire naturel de l'AQPS, puisque notre service a pour but de prévenir la détresse psychologique, par l'écoute active au téléphone de toutes les personnes souffrant de solitude, d'anxiété, etc, bien avant qu'elles ne pensent au suicide. ☺



### Tel Écoute du littoral

## Vous avez besoin de parler : appelez-nous

### Heures d'ouverture de Tel-Écoute

Lundi au vendredi: 18h à 3h du matin,  
Samedi et dimanche: midi à 3h du matin.

### Téléphone

Lévis et autres: 418-838-4095

Bellechasse, Lotbinière, Montmagny, L'Islet, Nouvelle-Beauce: **1 877 559-4095** (sans frais)

Tel-Écoute du Littoral est un service anonyme et confidentiel.

Alors, si vous vivez un moment difficile,  
ou si vous avez besoin de parler,  
appelez-nous! Nous sommes là pour vous écouter. ☺

**Rénovation à faire ?**

**GHISLAIN VÉZINA**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
Industriel - Commercial - Résidentiel

**Magasin de matériel électrique**  
**418 234-1360**  
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maître électricien  
garanti son travail.

**Monywill enr.** R.B.Q.: 8343-3219-14

**Yvon Montminy, propriétaire**

Excavation • Terrassement  
Service de Pelle & Multi Terrain  
Marteau hydraulique  
Installations Septiques  
Séchoir à bois • Bois de rénovation  
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 Fax: 418 259-3035  
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

# Les détaillants de Montmagny et de L'Islet se rassembleront sous le thème du merchandising stratégique

Les CLD des MRC de Montmagny et de L'Islet, la Société de développement économique de Montmagny, la Chambre de commerce de Montmagny et le Centre local d'emploi Montmagny-L'Islet, en collaboration avec Détail Québec, invitent les gestionnaires de commerces de détail intéressés à discuter du merchandising stratégique lors d'un déjeuner-conférence qui se tiendra le 11 février, de 7h30 à 10h, à l'hôtel L'Oiselière de Montmagny.

À l'occasion de cette rencontre, Brian McConnell, président d'Agence Shop et l'un des spécialistes les plus réputés dans le domaine du merchandising au Québec, présentera une conférence sur le sujet.

## Les questions abordées

Qu'est-ce que le merchandising? Quelle est l'importance du merchandising pour le succès (et les ventes!) de votre commerce? Monsieur McConnell répondra à ces questions en plus d'apporter un éclairage sur l'art et la

science du merchandising et précisera la vision stratégique de l'expérience du consommateur. Ce sera également l'occasion pour les gestionnaires présents d'avoir un aperçu de l'atelier de formation sur le même sujet qui sera offert à Montmagny le 8 avril 2014.

## À propos de Détail Québec

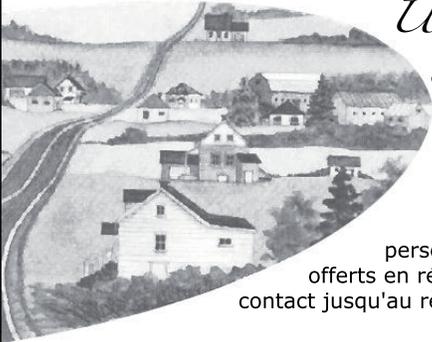
Détail Québec, le comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail, est un organisme à but non lucratif réunissant des représentants d'employeurs et des travailleurs du secteur du commerce de détail. Son mandat est d'améliorer le développement de la main-d'œuvre partout au Québec en assurant la compétitivité des entreprises. Il couvre l'ensemble du secteur du commerce de détail, à l'exception du commerce de l'alimentation et des concessionnaires automobiles.

Détail Québec est soutenu par le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Son financement est assuré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour information: Dominique Gaudreau, coordonnatrice au développement des affaires, SDÉ de Montmagny au 418 248-3362, poste 2062. ☎

Source: **Émilie Carle, conseillère aux communications**  
Détail Québec

**Promutuel Montmagny-L'Islet,  
un assureur  
au service des gens d'ici**



Une équipe dynamique  
et professionnelle  
à l'image et à l'écoute  
des gens d'ici.

Des services  
personnalisés entièrement  
offerts en région, de tout premier  
contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

**PROMUTUEL**  
MONTMAGNY-L'ISLET

**Richard Galibois, agent**  
259-7405

**Assurance**  
habitation • automobile • commercial • agricole • vie



**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUÉBEC

**Norbert Morin**  
Député Côte-du-Sud  
418 234-1893  
1 866 774-1893  
nmorin-cds@assnat.qc.ca

# Quelle est votre publicité préférée?

Pour une onzième année, des milliers de jeunes du Québec voteront pour la meilleure et la pire publicité. En effet, dix-sept associations de consommateurs du Québec lancent la 11e édition du concours Les Prix du cœur de la publicité.

Ce concours est une activité pédagogique qui vise à développer l'esprit critique des ados face à la publicité. Il encourage également les jeunes à être des consommateurs responsables. Le visionnement des 6 publicités en lice se fait en groupe dans les écoles et les maisons de jeunes. Les discussions des jeunes aboutissent à la sélection de leurs publicités Cœur d'or et Cœur de pierre, en fonction des critères établis.

De plus, tout le monde, jeunes et moins jeunes, a également la possibilité d'aller voter directement en ligne pour sa publicité préférée. En participant au concours, vous courez la chance de gagner un iPod. Le concours se termine le 13 avril 2014.

Cette année, les participants auront à voter entre

une publicité de Vidéotron, Coca Cola, McCain, Capital One, La Parisienne et P&G.

Pour voter ou pour plus de détails, rendez-vous sur [www.prixducoeurdelapub.com](http://www.prixducoeurdelapub.com).

Le concours allie la collaboration des associations de consommateurs du Québec, l'ACEF Rive-Sud de Québec, l'Office de la Protection du Consommateur (OPC), Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et finalement, M. Claude Cossette, professeur associé en publicité sociale à l'Université Laval. ☉

Source: Geneviève Langlois  
ACEF Rive-Sud de Québec



**GARAGESERVICES**  
Mario Tech Inc  
MARIO THÉBERGE  
propriétaire  
Spécialité VOLKS  
Mécanique générale  
2, boul. Taché Ouest  
Montmagny (Québec)  
G5V 3A1  
418 248-1800

**MARTIN SIMARD  
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789  
Ligne directe: 1 800 463-8744

**Service de réparation JP**

**Jean Proulx**

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud  
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
G0R 4B0  
Tél./Fax : 418 248-4186  
Cell. : 418 291-1159

**Forage J. & R.  
Cloutier inc.**

R. B. Q. : 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0  
Tél.: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673  
• E-mail: [cloujoc@globetrotter.net](mailto:cloujoc@globetrotter.net)



VOUS  
POUVEZ  
RÊVER...

VOTRE ARGENT EST EN SÉCURITÉ.

**ÉPARGNE  
PLACEMENTS  
QUÉBEC**



**8 PRODUITS D'ÉPARGNE  
FLEXIBLES ET SÛRS**

**1 800 463-5229 | [www.epq.gouv.qc.ca](http://www.epq.gouv.qc.ca)**

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,  
et les samedis de février et du 1<sup>er</sup> mars, de 10 h à 16 h.

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

**BONI DE 1%**

LA PREMIÈRE ANNÉE POUR LES NOUVEAUX FONDS  
REER, FERR, CRI ET FRV INVESTIS EN OBLIGATIONS.

Épargne  
Placements  
**Québec** 

La chronique du pompier

## Borne-Fontaine et citerne d'eau dégagées pour votre sécurité!

✍ par Jacques Théberge, directeur incendie  
Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

À Saint-François, nous avons 12 citernes d'eau construites en ciment à différents endroits à l'extérieur du réseau d'aqueduc qui totalisent environ 30,000 gallons d'eau de réserve chacune. Elles sont toutes identifiées d'une pancarte jaune et quelques-unes sont dotées d'un tuyau afin de rendre les opérations des pompiers plus efficace et plus rapide lors des interventions. Quant aux autres citernes, elles devront être modifiées en 2014 si le temps le permet.

Votre Service incendie remercie et félicite ceux qui font le déneigement des citernes et des bornes-fontaines sur leur propriété autant à Saint-François qu'à Saint-Pierre. Avec des hivers comme nous connaissons cette année, vous contribuez à votre sécurité et celle de vos voisins. De plus, vous aidez les employés de la municipalité à faire un travail très efficace. Si, lors d'une intervention, nous sommes obligés à la suite d'une tempête de dégager la citerne ou la borne-fontaine pour y avoir accès, il y aura sans doute des délais d'intervention.

Comme le règlement municipal le mentionne: il ne devrait pas avoir en tout temps des obstacles à moins d'un mètre d'une citerne et d'une borne-fontaine qui pourrait nuire à l'intervention des pompiers.

Aidez nous à vous aider pour votre sécurité! ☺



**Jean Morin**  
**Dany St-Pierre**

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4<sup>e</sup> rue  
Montmagny (Québec)  
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444  
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

**SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS**

873, Rang Nord  
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 4B0

T 418 248-1422  
F 418 248-7074  
ggbsamson@globetrotter.net

[www.ggbsamson.com](http://www.ggbsamson.com)



## Autobus L.S.B.C. inc.



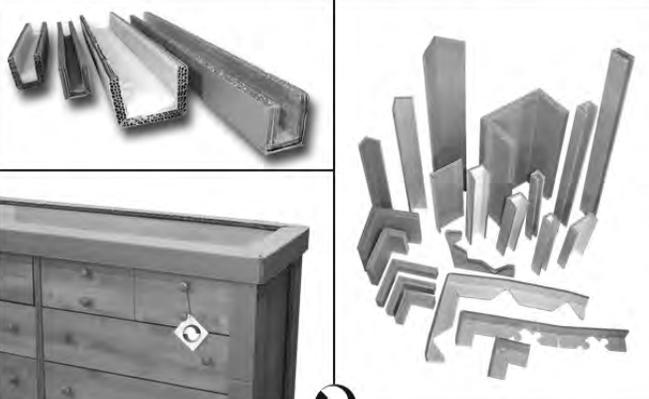
10, chemin des Prairies Est  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-7140  
autobuslsbc@videotron.ca

## EMBALLAGES LM PACKAGING



Emballages de protection spécialisés  
Produits de carton ondulé  
Petites et grandes quantités

[WWW.EMBALLAGESLM.COM](http://WWW.EMBALLAGESLM.COM)



25, rue de l'Étang  
Saint-François, Québec  
Canada, G0R 3A0

T • 1 866 259-7710  
F • 1 866 259-0909  
service@emballageslm.com

## Votre générosité a rempli les cœurs et les estomacs

Merci à tous ceux qui ont fourni des denrées pour les paniers de Noël ainsi qu'aux magasins Maxi et IGA. Tous les commerçants de Saint-François ont contribué à cette belle œuvre et ont rendu des gens heureux. Bravo!

Je souhaite à tous une bonne et heureuse année remplie de joyeux imprévus qui engendrent la poésie dans nos vies. ☺

Source : Gilberte Crevier



**Lalimec**  
USINAGE  
SOUDURE

**Alain Laliberté**  
Tél. : 418 **884-3407**  
Télé. : 418 884-2404  
lalimec.inc@videotron.ca



358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

## Nouvelle répondante à la SSJB

À Saint-François, pour tout renseignement sur la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sainte-Anne de La Pocatière, veuillez communiquer avec la secrétaire, Madame Carmen Boulet, au 418 259-2591. ☺

## Dîner de la Saint-Valentin de l'Âge d'or

Le club FADOQ de Saint-François tiendra son dîner de la Saint-Valentin le mercredi 12 février à 11 heures au restaurant L'Arrêt Stop. Les réservations doivent se faire avant le 10 février au 418-259-7866 ou le 418-259-2023. ☺

## Une réunion sous la douceur du cœur pour les Fermières

La réunion du Cercle de fermières de Saint-François aura lieu le mardi 11 février à 13h30 au local habituel. À cette occasion, les Fermières souligneront la Saint-Valentin avec une dégustation de fromages, accompagnés d'un punch, de fruits et de chocolat. Bienvenue à toutes. ☺

Source: Comité des fermières



**LES FONDATIONS**

**B.A.F.**

9191-4333 Québec Inc.

**Bruno Forgues**, propriétaire  
Tél.: 418-259-2709  
Télé. : 418-472-0505  
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0



**Weed Man**<sup>®</sup>  
ENTRETIEN DE PELOUSES  
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest  
Montmagny (Québec) G5V 3R8  
Tél. : 418 248-7970  
Sans frais : 1 800 463-4877

[www.weedmanquebec.com](http://www.weedmanquebec.com)



**Servi** **express**

**Tirage de la St-Valentin**

Courrez la chance d'être notre  gagnant avec tout achat de 50\$ et plus.

## Dépanneur Ultra

Notre dépanneur à nous!

Saint-François

### HEURES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU JEUDI DE 6H30 À 21H

VENDREDI 6H30 À 23H

SAMEDI 7H30 À 23H

DIMANCHE 7H30 À 21H

Sur place

Impôt-comptabilité

Déclaration par TED

## Projet d'infrastructures de la Centaurée

# Le projet va bon train, mais a besoin du soutien des gens d'affaires de la région

En octobre dernier, la Centaurée a officiellement lancé sa campagne de financement en vue d'ériger à Notre-Dame-du-Rosaire un lieu unique en Amérique du Nord où le cirque équestre sera à l'honneur. Même si le projet chemine très bien auprès des diverses instances interpellées et que plusieurs partenaires privés ont manifesté leur intérêt à s'associer à ce futur site de création, de formation et de diffusion, la Centaurée a plus que jamais besoin du soutien des gens d'affaires de la région pour respecter son échéancier et faire de ce projet une réalité.

En participant financièrement à ce projet de centre de cirque équestre, on gagne bien plus que de la visibilité. On permet à une entreprise d'économie sociale de croître et l'on contribue par le fait même au développement culturel et économique de la région, car selon une étude réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, chaque dollar investi dans la culture au Québec rapporte onze fois plus en terme de retombées économiques!

Pour permettre à toutes les organisations qui le désirent de faire partie de cette belle aventure, le plan de visibilité élaboré offre différents types de partenariats, du parrainage de cheval à l'association d'un nom à la piste de cirque. Les par-

ticuliers qui désirent également faire leur part bénéficieront d'un crédit d'impôt.

Pour en savoir plus sur les partenariats financiers possibles et sur le projet en soi, il suffit de communiquer avec la Centaurée en composant le 418 469-1369 ou de visiter le [www.lacentauree.ca](http://www.lacentauree.ca).

Rappelons que la Centaurée est une organisation présente dans la région depuis déjà plusieurs années qui, par ce projet d'infrastructures novateur, offre l'occasion à la MRC de Montmagny de se démarquer du reste de la province et même du pays. Un peu comme le fait si bien le Carrefour mondial de l'accordéon avec sa boîte à frissons, les porteurs du projet, Mme Marie-Claude Bouillon et M. Alain Veilleux, souhaitent que le cirque équestre devienne un autre fleuron régional.

Soulignons également que dans ce dossier, les promoteurs peuvent compter sur l'expertise du CLD de la MRC de Montmagny ainsi que sur celle de M. Luc Gosselin, comptable chez Bernier, Gosselin et associés pour les accompagner. ☪

Source: **Émilie Laurendeau**  
Communications régionales Montmagny

## Champagne et talons hauts, prise 2!

\* Serveur sexy

\* Prix de présence

\* Chansonnier sur place!

Et autres surprises...



*Venez vous amusez avec vos "chums" de filles!*

*Vendredi le 28 février, dès 19h!*

*Au bar des Loisirs*

*Billets en vente au coût de 12\$, incluant une consommation!*

*Pour infos, contactez Valérie au 418-259-7228*



**Il y a des machines qu'on contrôle.**



**Et des machines qu'on ne contrôle pas.**

Aux machines à sous et aux appareils de loterie vidéo, rien ne peut augmenter les chances de gagner.

**C'est toujours le hasard qui décide.**

Parce que le jeu doit rester un jeu, visitez [lejeudoitrestereinjeu.com](http://lejeudoitrestereinjeu.com)



Jeu : aide et référence  
1 800 461-0140

## **Pour joindre les Loisirs via le courriel**

Veillez prendre note de la nouvelle adresse courriel des Loisirs de St-François: [loisirst-frs@videotron.ca](mailto:loisirst-frs@videotron.ca)

Dorénavant, veuillez communiquer avec nous via ce courriel. ☎

**Source: Valérie Leblanc, coordonnatrice aux loisirs**

## **Assemblée générale annuelle du Centre Gym Santé**

L'assemblée générale annuelle du Centre Gym Santé arrive à grands pas. Elle aura lieu le mardi 25 février à 18h30 au Centre Gym Santé. Les membres du gym sont invités à participer en grand nombre à cette assemblée pour partager leurs idées et leurs préoccupations aux membres du conseil d'administration.

### **Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 février 2013
3. Bilan financier 2013
4. Prévisions budgétaires pour 2014
5. Élection du conseil d'administration
6. Questions diverses
7. Levée de l'assemblée

Le conseil d'administration du Gym tient à profiter de ce moment pour souligner l'apport des bénévoles qui, encore cette année, ont contribué au succès, à l'amélioration et au bon fonctionnement du gym. Un très grand merci à vous!

Le conseil d'administration du Gym est composé de Mario Marcoux, Marie-Claude Breton, Huguette Blais, Isabelle Bonneau, Benoît Morin, Nicole Labonté et Dave Rémillard. ☎

**Source: Marie-Claude Breton**



par Diane Labarre

Pour la rejoindre : bec-et-plumes@hotmail.com

## Indifférence impossible!

Certains l'aiment, d'autres non, mais il ne laisse personne indifférent... Voici le **Geai bleu**.

Tout comme les corbeaux, les corneilles et les pies; les geais sont reconnus comme étant les oiseaux les plus intelligents. Surpris? Ils sont capables de prouesses étonnantes lorsqu'il s'agit par exemple, de solutionner des problèmes menant à une source de nourriture.

Côté bouffe, le geai est un omnivore, c'est-à-dire qu'il consomme de tout. S'il a une nette préférence pour les mets végétaux, il ne dédaigne pas à l'occasion d'ajouter à son menu de petites proies animales. À la mangeoire, vous lui ferez plaisir avec des arachides qui seront réclamées à grand renfort de cris si, un matin, vous oubliez de les lui offrir! Le tournesol, les noix et le maïs seront bien appréciés aussi.



La vedette du mois:  
un Geai bleu.

Saviez-vous que cet oiseau contribue à sa façon au reboisement des forêts? Ce prévoyant corvidé cache des réserves alimentaires pour les périodes de disettes. Glands et fruits divers, son menu préféré, sont régulièrement enfouis un peu partout en attendant d'être utilisés. Mais voilà, il arrive que le geai oublie ses cachettes! Et les graines n'ont plus qu'à germer au printemps.

Cet élégant se reconnaît à sa huppe, son collier noir, et évidemment, sa puissante voix. Qui d'ailleurs, peut en berner plus d'un à ses imitations de cris d'oiseaux de proie. S'il est impossible de différencier mâles et femelles, il est tout à fait possible de reconnaître les individus entre eux. Le motif du collier noir étant propre à chaque oiseau.

Un signe de danger se présente? À grands cris le geai avertit le voisinage. Le calme est revenu? L'oiseau bleu me fait grâce de sa présence. Si joli, si bleu! Quoi de mieux qu'un Geai bleu dans la grisaille d'une morne journée? Au plaisir!

# ORGANISMES



## Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau  
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711  
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

# Entrevue avec Martin Gauthier

par Jeanne Théberge et Jérôme Boulet

Nous avons eu la chance de rencontrer monsieur Martin Gauthier, celui qui fait l'AVSEC à notre école. Vous vous demandez sûrement ce que cela veut dire: animateur de Vie spirituelle et d'Engagement communautaire.

Dans le cadre de son travail, il doit organiser et animer des ateliers sur les habiletés sociales, les valeurs et l'attitude. Il peut aussi y avoir des projets avec la communauté.

Cela fait 5 ans qu'il travaille dans notre commission scolaire. Avant d'arriver à notre école, il a été à Montmagny et dans la région de Saint-Paul. Il a choisi d'œuvrer dans ce domaine pour travailler auprès des enfants et leur apporter ce qu'il y a de meilleur en lui.

Des études en psychologie ou en théologie sont nécessaires pour pratiquer son métier.

Ce qu'il adore le plus, c'est faire l'animation des ateliers. Ce qu'il trouve le plus difficile, c'est de travailler dans plusieurs écoles en peu de temps. Actuellement, il fait sept écoles. Il trouve passionnantes les interactions avec les jeunes.

Monsieur Martin n'a pas d'enfant et il habite à Lévis. Ce qu'il aime faire dans ses temps libres, c'est d'aller au cinéma voir de bons films. Merci de travailler avec nous! ☺

## L'hiver à l'école La Francoière

par Frédérique Simard et Malick Guimont-Boulet

### Classe neige au Mont Tourbillon

Le 21 janvier, tous les élèves de l'école la Francoière ont fait un voyage au Mont Tourbillon. Ils avaient tous très hâte d'aller glisser dans de grosses et grandes pentes enneigées. Des photos suivront lors de la prochaine parution.

### Le retour du Festival des petites joues rouges

Du 27 au 31 janvier, le Festival des petites joues rouges faisait son retour.

Chaque jour de la semaine, nous avons fait des activités extérieures pour nous amuser, nous garder en santé et profiter du grand air. Le 31 en après-midi, chaque classe a fait du patin et de la glissade. Après le patin, tous les élèves de l'école ont eu droit à un bon chocolat chaud avec des guimauves.

Miam! Miam!

Encore une fois, nous vous présenterons des photos lors de la prochaine parution de votre journal. ☺



**SERVICES FINANCIERS** FONTAINE PICARD  
Cabinet en services financiers

Réal Fontaine, a.v.c., Frédéric Picard:  
Conseillers en sécurité financière | Conseillers en assurances et rentes collectives  
Représentant d'épargne collective

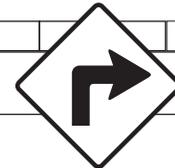
Mikael Dostle: Conseillers en sécurité financière

Isabelle Morin, Micheline Leblanc: Adjointes administrative

Bertrand Bélanger, représentant autonome:  
Conseiller en sécurité financière Conseiller en assurances et rentes collectives

234, boulevard Taché Est, Montmagny | 418 248-3358  
fontainepicard.ca | fpicard@groupeaafi.com

Placements garantis | Fonds distincts  
Assurance vie | Assurance salaire  
Assurance maladies graves | Assurances et rentes collectives



# Le jour de la marmotte

✍ par Jean Dominique Rousseau

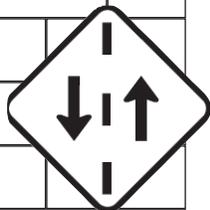
Le Jour de la Marmotte, **Groundhog Day**, le jour du cochon de terre pour les anglophones. Pour les Amérindiens surtout les Micmacs c'est le **moonumkweck** qui au fil du temps s'est transformé en bonhomme couèche, un peu comme la **backhouse** en bécosse. La marmotte est bien connue sous le surnom intime de siffleur. Cela lui vient du fait qu'elle siffle pour prévenir ses comparses d'un danger potentiel. La marmotte officielle du Québec se nomme Fred, elle réside à Val-d'Espoir en Gaspésie. Si la marmotte voit son ombre, l'hiver se prolongera encore 6 semaines, on tombe quelques jours avant le printemps officiel. Si la marmotte ne voit pas son ombre, le printemps arrivera plus tôt, on tombe quelques jours avant le printemps officiel. Sacrée marmotte, elle devrait envisager sérieusement la politique. Elle patine de façon magistrale. Sous l'ère romaine, le hérisson (un genre mini porc-épic) jouait le même rôle de clairvoyant météorologue que la marmotte, **ils sont fous ces romains!**, comme diraient si bien Astérix et Obélix. Vient peut-être de là le complexe du hérisson, préférer garder une certaine distance ou une distance certaine avec ses proches (les gaulois) par peur de trop souffrir de cette relation (douleurs). Le Jour de la Marmotte c'est aussi un classique du cinéma, un vieux film du 7e arts avec Bill Murray et Andie Mac Dowell, le film



d'un éternel recommencement qui apporte une réflexion sur le sens qu'on doit donner à notre vie, de l'importance de vivre le moment présent avec amour. On réveille la marmotte le 2 février

qui est aussi le jour de la Présentation de Jésus au Temple, la Purification de la Vierge Marie (la bénédiction des cierges), la Chandeleur (Fête des Chandelles), on en profite pour faire un souper à la chandelle☺, (idéalement, on sert la chandelle bien givrée, un tantinet déglacée pour lui assurer une durabilité plus grande et des performances

accrues) qui serviront de leitmotiv pour la romantique St-Valentin(14 février), la fête des amoureux, la fête de l'amour. Qui a besoin d'une fête pour dire à une personne chère qu'on l'aime? L'Amour avec un grand L c'est au quotidien dans chaque geste que l'on pose! L'Amour est une richesse qu'on accumule dans le cœur, dans l'âme et qui nous accompagne dans l'éternité. ☺





## Sous mon vrai jour

✍ par Jean Dominique Rousseau

## Si j'étais

✍ par Jean Dominique Rousseau

Si j'étais le grand maître du temps  
Sur les ailes invisibles du vent  
Je me bercerais jusqu'à ton cœur  
Pour te manifester le secret du bonheur

Si j'étais le gouvernant de la vie  
Dans ton antre je déposerais l'esprit  
Pour que tu puisses espérer de demain  
Et semer la conviction sur ton chemin

Si j'étais le magicien de l'univers  
Je te donnerais pour résidence la terre  
Pour qu'enfin ta descendance respire  
Dans l'attente de l'éternel avenir

Si j'étais le monarque suprême  
Tous les jours je te dirais je t'aime  
En brillant de mon plus beau soleil  
Pour que ton âme danse et s'émerveille ✨

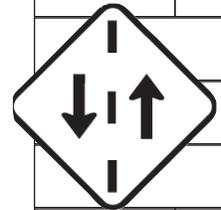
Rien ne sert de te mentir  
Je n'ai qu'un cœur à t'offrir  
Un cœur bien fatigué  
Par tant de rêves brisés

Rien ne sert de te mentir  
De patiner à ne plus finir  
Pour prouver je ne sais trop quoi  
De dire des choses qui ne sont pas moi

Rien ne sert de te mentir  
Pour te faire sourire  
Pour te voler une portion de bonheur  
Une étincelle, une tendre lueur

Rien ne sert de te mentir  
Pour t'exprimer mon désir  
D'être les bras de ton réconfort  
Le gardien de ton trésor

Rien ne sert de te mentir  
Je n'ai rien pour te conquérir  
Sinon la franchise d'espérer  
D'être celui que tu vas aimer ✨





## Boîte à questions

### Quand a-t-on inventé le cornet de crème glacée ?

Il y a plusieurs histoires à ce sujet. La plus reconnue est la suivante : en 1904, on a organisé une grande foire dans la ville de Saint-Louis, aux États-Unis. Durant cette fête, on vendait toutes sortes d'aliments dans des kiosques. On raconte qu'un marchand aurait manqué de bols pour servir sa crème glacée aux clients. Son voisin, un marchand de gaufres, aurait eu l'idée de rouler une gaufre en forme de cône et de la remplir de crème glacée. Le cornet venait d'être inventé !



### À quoi sert le poison des serpents venimeux ?

Le venin sert d'abord à tuer les proies (souris, grenouilles, etc.) dont le serpent se nourrit. Une fois l'animal mort, le serpent peut l'avalier facilement. Parfois, il utilise son poison pour se défendre contre des ennemis.

Pour injecter son venin, le serpent mord sa proie avec ses deux longues dents appelées crochets. Le venin sort des crochets et pénètre dans le corps de l'animal. Certaines personnes croient que les serpents venimeux piquent leur victime avec leur langue, mais c'est faux.

### De quoi est faite la craie ?

Il existe deux sortes de craies : en calcaire et en plâtre. Les craies de calcaire sont les plus utilisées en classe, car elles produisent peu de poussière en s'usant. Le calcaire est une roche blanche et friable qu'on trouve facilement dans la nature. Quant aux craies de plâtre, on les emploie surtout pour dessiner sur les trottoirs, car leur texture rugueuse peut endommager les tableaux. Le plâtre provient d'une autre roche, le gypse. Pour obtenir des craies de couleur, les fabricants ajoutent du colorant.

Pour en savoir plus sur les magazines *Les Débrouillards* et *Les Explorateurs*,  
consulte nos sites : [lesdebrouillards.com](http://lesdebrouillards.com) & [lesexplos.com](http://lesexplos.com)





## Je me calme

Peut-être avez-vous l'impression de n'être nulle part à votre place. Vous semblez être

de trop dans votre propre famille, votre travail ne vous convient pas vraiment, vous remettez sans cesse en question votre mariage ou vos décisions passées, croyant avoir fait un mauvais choix. On nous dit tellement que nous sommes responsables de ce qui nous arrive! Si vous êtes dans cette situation, ne cherchez plus. Au lieu de vous agiter dans tous les sens, au propre comme au figuré, afin de trouver le bon endroit et la

bonne façon de vivre, faites le calme en vous; affirmez sereinement ce que vous

voulez voir se présenter et laissez les événements venir à vous. Ainsi, aurez-vous l'intuition qui vous fera rencontrer des gens intéressants ou qui orientera votre carrière.

C'est en vous qu'est la clé du changement.

Jean Gendron

Transport Adapté  
« Vieux Quai »

C'est pour vous, pensez-y!  
**418 • 291 • 0056**

## Sudoku

	9	6				5	3	
2			9	3		8	7	
				5				
			6				1	7
7								6
8	6				1			
				6				
	3	1		4	5			8
	4	7				6	5	

Moyen

Sudoku

5	6	2	9	3	4	7	8	1
1	4	9	8	6	7	2	3	5
8	7	3	1	5	2	4	9	6
9	3	5	2	4	1	8	6	7
7	2	1	6	8	9	3	5	4
6	8	4	3	7	5	9	1	2
3	5	8	7	2	6	1	4	9
2	1	6	4	9	8	5	7	3
4	9	7	5	1	3	6	2	8

Solution janv 14

*Lucie Lachance*  
**NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE**

88, chemin des Prairies Ouest  
St-François-de-la-Rivière-du-Sud  
G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300  
Télec. : 418 259-2101  
Llachance@notarius.net

impression offset et numérique

conception | web

kiosque

affichage grand format

signalétique intérieure

**CREDO**  
création • impression • affichage

**Expertise, passion et créativité**  
au service des entreprises.

1010, rue Renault, Saint-Jean-Chrysostome QC G6Z 2Y8  
T 418 839.7207 | F 418 839.1665 | 1 888 839.7207

[www.impressionscredo.ca](http://www.impressionscredo.ca)

2014 février

# Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

	Biblio 18h30-20h	<b>SAINT-VALENTIN</b>			1
--	---------------------	-----------------------	--	--	---

2 Semaine du développement international	3 Réunion du conseil  Biblio 18h30-20h	4 Réunion du Comité d'embellissement 19h	5 Biblio 14h-16h	6	7 Bac bleu	8
---	---	--	------------------------	---	---------------	---

9	10 Biblio 18h30-20h	11	12 FADOQ Dîner de la Saint-Valentin Arrêt-Stop 11 h  Biblio 14h-16h	13 Tombée du journal	14	15
---	---------------------------	----	--	----------------------------	----	----

16 Semaine de la relève coopérative	17 Biblio 18h30-20h	18	19 Biblio 14h-16h	20	21 Bac bleu	22
--	---------------------------	----	-------------------------	----	----------------	----

23	24 Biblio 18h30-20h	25	26 Biblio 14h-16h	27	28 Soirée des dames 19h aux Loisirs Dernier vendredi du mois collecte des monstres
----	---------------------------	----	-------------------------	----	--



## Soyez prudents!

*RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL*  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 13 janvier 2014, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Rénald Roy, Maire, madame Huguette Blais, messieurs Richard Fiset, Marcel Bonneau, Fabien Gagnon, Rémi Montminy et Patrick Laliberté, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénald Roy, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2013 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 16 décembre 2013 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2013 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 16 décembre 2013 soient acceptés tels que déposés.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Rien à changer concernant le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2013.

Par contre, concernant celui de la séance spéciale du 16 décembre 2013 portant sur l'adoption du budget 2014, il y a une rectification à apporter. Laquelle?

La résolution portant le numéro 225-2013 signifie que le budget 2014 est présenté et accepté par le Conseil municipal à l'exception du conseiller Marcel Bonneau. Hors, ce dernier n'est pas contre l'adoption du budget 2014. En fait, il est plutôt contre le règlement déterminant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2014. Ce dernier règlement qui va porter le numéro 237-2014 va d'ailleurs être présenté pour fin d'adoption un peu plus loin dans le cadre de cette réunion-ci. Rendu à ce point municipal, le désaccord du conseiller Marcel Bonneau sera signifié.

**LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2013**

Compensation collecte sélective 2011 .....	1 424,77
Contrat route 228 – ministère des Transports .....	3 390,91
Fax .....	5,22
Frais de poste journal l'Écho .....	185,94
Locations de salle & permis.....	655,00
Loyer .....	1 420,00
<b>Municipalité St-Pierre</b>	
Emprunt usine d'eau potable:	
Capital .....	52 607,00
Intérêts.....	20 790,11
Emprunt honoraires eau:	
Capital .....	4 216,00
Intérêts.....	2 013,46
Opération eau potable.....	50 294,09
Administration eau potable.....	754,41
Immobilisation usine d'eau potable.....	11 505,73

Incendie opération .....	18 855,44	
Administration 1,5% incendie .....	792,69	
Service de la dette camion 2012 .....	8 409,54	170 238,47
Permis .....		75,00
Raccordements aqueduc-égout .....		3 750,00
Récupération de fer .....		313,88
Sable .....		10,00
Subvention amélioration réseau routier .....		10 000,00
Subvention voirie .....		38 631,00
Vente matériel .....		444,32
<b>TOTAL:.....</b>		<b>230 544,51</b>

**PRÉSENTATION AUX ÉLUS DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2013  
TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2013 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu l'autorisation du Conseil par voie de résolution (No 210-2013) avant de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal reconnaît avoir bien pris connaissance des comptes qui ont été payés en décembre 2013 et qu'aucun de ceux-ci ne soulève de commentaires particuliers:

9010-1700 Québec inc., réparation pare-brise camion Ford.....		370,19
9205-1242 Québec inc., achat chips (Loisirs) .....		24,14
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et eau usée .....		295,49
Agora, tableau de pointage (patinoire).....		5 823,48
Air Liquide, location bouteilles gaz (garage) .....		496,55
Aquatech:		
Honoraires calibration du débitmètre (eau potable) .....	304,81	
Vérification instruments mesure forfaitaire nov. 2013 .....	1 175,04	1 479,85
Aréo-Feu, gants pro-tech (service incendie).....		201,44
Audrey Bonneau, support aux athlètes .....		250,00
Bell Mobilité, Iphone François & Valérie.....		165,38
Bossé et frère inc.:		
Location tracteur Fendt.....	20 695,50	
Huile souffleur .....	76,17	
Pièces tracteur.....	824,79	21 596,46
Buffet Louson, lunch soirée des bénévoles.....	1 648,74	
Bureautique Côte-Sud:		
Papeterie (service incendie).....	52,28	
Contrat photocopieur .....	203,98	
Papeterie bureau et garage.....	223,59	479,85
Camions Hino de Lévis, pièces camion Ford .....	568,83	
Canadian Tire:		
Inspection camion Service incendie .....	97,90	
Matériel équipement (garage).....	146,48	
Matériel divers.....	182,64	427,02
Carrières Rive-Sud, 58,60 t.m. gravier .....		750,56
Chauffage Pierre Carrier, réparation fournaise (garage).....		202,83
Corporation Sun Média, annonce terrains à vendre.....		109,92
Dany Corriveau, remb. facture pièce camion (service incendie).....		19,60
Direct Gaz, réparation détecteur de gaz (service incendie) .....		48,29
Distribution Praxair, facture location bouteilles .....		503,88
Enair Contrôle, programmation thermostat (centre des Loisirs) .....		88,51
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, 2 cartes souper-bénéfice.....		160,00
FQM, facturation Dicom, envoi eau potable, eau usée et divers .....		127,17
Gantbek inc.:		
Trousse 1er soins – garage.....	261,03	
Transpalette – garage .....	408,16	669,19
Garage Fernand Langlois, remplacer et peindre capot Dodge Ram.....		948,34
Garage Gilmyr, pièce Freightliner .....		62,40

●	Garage J.G. Rémillard, couteaux charrue .....	2 321,34	
●	Groupe Pages Jaunes, publicité.....	75,88	
●	Hewitt, pièces équipement (garage).....	505,14	
●	Hydro-Québec:		
●	Parc Olivier-Tremblay .....	60,65	
●	Poste Ass. Morigeau .....	224,92	
●	Pavillon Bédard .....	68,61	
●	Maison de la Paroisse .....	463,38	
●	Compteur d'eau St-Pierre .....	28,82	
●	2, 5e Rue Est.....	81,48	
●	Garage.....	433,08	
●	Usine d'eau potable .....	4 618,49	
●	Enseigne 4-chemins .....	31,15	
●	Caserne incendie.....	263,37	
●	Climatisation Loisirs.....	565,76	
●	Centre des Loisirs .....	1 533,97	
●	Presbytère .....	92,11	
●	Poste Ass. Village .....	2 533,74	
●	Poste Surpresseur St-Pierre .....	158,19	
●	Éclairage public .....	728,82	
●	Usine d'eau potable .....	5 422,11	17 308,65
●	Jacques & Raynald Morin,		
●	2 hrs d'un technicien pour vérifier la possibilité d'installer un égout .....	218,45	
●	Jean Dominique Rousseau, services rendus.....	182,70	
●	Joachim Laferrrière, électricien, réparation lumière de rue .....	277,67	
●	Jocelyne Noël, entretien bureau novembre et décembre 2013 .....	195,00	
●	Journal l'Oie Blanche, annonce terrain à vendre.....	24,50	
●	Kemira, produits usine d'eau potable:		
●	Pass .....	6 771,15	
●	Superfloc .....	1 181,37	7 952,52
●	La Coop Rivière du Sud, factures diverses		
●	Loisirs .....	679,56	
●	Garage.....	456,27	
●	Usine d'eau potable .....	577,22	
●	Embellissement (lumières de Noël).....	36,53	1 749,58
●	L'Arrêt Stop, essence Service incendie.....	38,01	
●	L'Écho St-François, publicité décembre.....	912,00	
●	Lemieux, Nolet, hon. Prof. audit intérimaire décembre 2013 .....	2 299,50	
●	Les Équipements de ferme Bonneau, batterie AA (service incendie).....	14,34	
●	Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu, matériel (garage) .....	132,24	
●	Les Équipements Thivierge, scie au carbone (service incendie) .....	1 667,14	
●	Macpek:		
●	Pièces camion Freightliner .....	455,65	
●	Pièces équipements.....	166,40	622,05
●	Magnus, polymère (usine d'eau potable).....	1 147,45	
●	Microplus Côte Sud, cellulaire garage.....	91,97	
●	Ministre des finances:		
●	Permis de réunion .....	82,00	
●	Renouvellement permis de boisson annuel (Loisirs).....	623,75	
●	Solde dû pour des frais de cour .....	49,25	755,00
●	Monyvill enr.,		
●	14 hrs à 77\$ (11 hrs ramassage de la neige + 3 hrs déneigement trottoirs).....	1 239,43	
●	MRC:		
●	Avis public rôle d'évaluation.....	33,69	
●	Produits dangereux .....	928,22	
●	Tonnage décembre 2013 .....	867,35	1 829,26
●	MS2 Contrôle,		
●	contrôle et automatisation chauffage Loisirs + éclairage section patins .....	4 789,31	
●	Novicom 2000, radio mobile (garage).....	585,34	
●	Pétrole Montmagny, jauge (garage).....	36,51	
●	Philias Blais & Fils inc., 2075 m3 transport de neige.....	2 385,75	
●	Philippe Gosselin & Ass., huile à chauffage + diesel:		
●	273,3 litres diesel coloré à 1.0575 – génératrice usine.....	332,29	

518,4 litres huile à chauffage à 0,9425 – garage .....	561,76	
1592 litres huile à chauffage à 0,9425 – M. Paroisse .....	1 725,15	
1 643,2 litres huile à chauffage à 0,9425 – Loisirs .....	1 780,64	
2 551,1 litres diesel à 1,1895 – garage .....	3 488,95	
1 966,3 litres Diesel à 1.2125 (garage).....	2 741,17	
2851,20 litres à .9655 – huile à chauffage M. Paroisse .....	3 555,11	
3239,50 litres à .9515 – huile à chauffage Loisirs .....	3 523,83	
1538,80 litres à .9655 – huile à chauffage Garage .....	1 691,36	
5542,30 litres à 1.2065 – diesel Garage.....	7 695,59	27 095,85
Pièces d'Autos Carquest, pièces diverses équipements (garage).....		2 526,14
Pièces d'Autos GGM, pièces diverses équipements (garage) .....		757,50
Postes Canada:		
Envoi journal l'Écho + circulaires programmation .....	207,90	
Achat 1000 timbres.....	724,34	932,24
Praxair, 4173 m3 à .3050 - oxygène + location réservoir .....		2 302,55
Produits sanitaires Unique, chlore Usine d'eau potable .....		564,71
Propane GRG inc., propane caserne:		
840,5 litres à 0,6190 .....	598,18	
935,1 litres à 0,669 .....	719,26	1 317,44
Québec Linge, location nettoyage salopettes.....		381,71
R. Nicole Service, réparation poêle cuisine (Loisirs) .....		40,24
Régie gestion matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement vidanges novembre 2013 .....		6 150,60
René Samson:		
Ajuster lumières de la patinoire.....	459,90	
Réparation chauffe-eau Pavillon Bédard .....	176,49	636,39
Sinto Inc., cétane + graisse machinerie.....		519,05
Soc. Coop Agr. Rivière du Sud, matériel divers:		
Usine d'eau potable .....	65,44	
Pavillon Bédard .....	487,01	
Loisirs .....	567,37	
Garage.....	387,00	
Service incendie.....	133,93	1 640,75
Spécialité Ressort, pièces Freightliner.....		423,12
Test Tech inc., inspection de 73 bornes incendie + réparation + antigel .....		8 810,39
Transport adapté Vieux-Quai, transport adapté novembre & décembre 2013 .....		488,36
Transport Guy Hamel, lame de charrue.....		1 348,66
Unibéton, 393,98 t.m. sable et sel à 21,10\$/t.m. ....		9 926,27
Unicoop, pièces (garage) et Freightliner.....		181,76
Valérie Leblanc:		
Remb. achat bonbons (local des jeunes).....	37,92	
Remb. factures + frais déplacement .....	161,00	198,92
Vidéotron:		
Usine d'eau potable .....	106,59	
Loisirs .....	133,99	
Surpresseur St-Pierre .....	33,75	
Garage.....	99,23	
Bureau municipal.....	254,73	628,29
Visa:		
Maxi, collation MADA.....	21,41	
SAQ, prix de présence pour le 5 à 7 des bénévoles.....	32,20	
Maxidollar, décorations pour le 5 à 7 des bénévoles.....	29,89	
Canac, carte cadeau pour le bénévole de l'année .....	50,00	
Walmart, télévision pour le local des jeunes aux Loisirs.....	193,16	326,66
Würth, manutention pièce.....		13,74
Yves Laflamme, dir. gén.: remb. factures SAAQ + frais déplacement .....		350,68
<b>TOTAL:.....</b>		<b>154 436,86</b>

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2014

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais  
APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Fabrique St-François, loyer bibliothèque janvier 2014.....	350,00
Fernand Bélanger, services rendus.....	60,00
IC Zones, formation site Web .....	431,16
Michel Théberge, remb. pour les sapins de Noël (Fabrique).....	175,00
Socan:	
Déclaration 4 <sup>e</sup> trimestre – tarif 8.....	136,00
Déclaration annuelle 2013 – tarif 3A.....	96,17
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2013.....	6 330,80
Revenu Canada, remise de décembre 2013 .....	2 652,93
CARRA, remise de décembre 2013.....	487,08
Aquatech, services prof. opération usine d'eau potable et ass.des eaux.....	10 622,86
CIB, soutien technique 2014.....	3 495,24
Groupe de géomatique Azimut, frais d'utilisation annuels 2014.....	247,20
Les Concassés du Cap, collecte janvier 2014.....	4 341,14
Pagenet, téléavertisseurs (service incendie).....	7,99
Philius Blais & Fils, 500 m3 transport de neige (20 voyages).....	574,88
St-François pharma, eau déminéralisée, alcool.....	22,14
<b>TOTAL:.....</b>	<b>30 030,59</b>

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2014**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi ce qui suit:

**RÈGLEMENT NO 237-2014**

**Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2014**

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014 a été déposé le 16 décembre 2013 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 2 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 237-2014 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

**ARTICLE I**

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale sur le résidentiel de soixante-dix-sept sous (0,77\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 et prélevée pour l'année fiscale 2014 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale sur le non résidentiel de quatre-vingt-quatre sous (0,84\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 et prélevée pour l'année fiscale 2014 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
3. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les terrains, lots ou parties

de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.

4. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2014, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
  - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
  - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
  - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
  - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
  - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
  - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:  
 $\frac{1}{2}$  verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	98,39	196,78
Container 2 v.c.	4	98,39	393,56
Container 3 v.c.	6	98,39	590,34
Container 4 v.c.	8	98,39	787,12
Container 5 v.c.	10	98,39	983,90
Container 6 v.c.	12	98,39	1 180,68
Container 7 v.c.	14	98,39	1 377,46
Container 8 v.c.	16	98,39	1 574,24

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
  - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
  - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
  - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
  - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
  - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
  - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	52,05	104,10
Container 2 v.c.	4	52,05	208,20
Container 3 v.c.	6	52,05	312,30
Container 4 v.c.	8	52,05	416,40
Container 5 v.c.	10	52,05	520,50
Container 6 v.c.	12	52,05	624,60
Container 7 v.c.	14	52,05	728,70
Container 8 v.c.	16	52,05	832,80

G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

8.

- A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
- C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme .....	28,90
Spécial aux champs pour bovins .....	37,50
Garage privé .....	84,70
Bureau, garage privé, commerce léger .....	209,60
Résidence et commerce, institution bancaire .....	371,40
Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M .....	635,30
Industrie Garant inc .....	8 449,10
Produits Métalliques Roy inc .....	3 745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

9.

- A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes

(0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.

- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

10.

- A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 et prélevée pour l'année fiscale 2014 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2014 et prélevée pour l'année fiscale 2014 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

11. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment	Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.
Résidence isolée	Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-seize dollars (96\$) pour une occupation permanente et de

quarante-huit dollars (48,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

## ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et 1er octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

## ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

## ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

*Monsieur Marcel Bonneau, conseiller, n'est pas d'accord avec l'adoption du règlement No 237-2014 qui décrète les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour 2014. Son désaccord est uniquement sur les taux variés (résidentiels .77\$ du 100\$ d'évaluation et non résidentiel .84\$ du 100\$ d'évaluation) d'imposition des taxes foncières générales que vous retrouvez à l'article I aux points numéros 1 et 2 dudit règlement.*

## NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2014

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couvert. À défaut de vous être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

nomme monsieur Jacques Théberge à titre de garde-feu municipal pour 2014;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

## NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2013, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme le conseiller

Fabien Gagnon inspecteur en mauvaises herbes pour 2014.

## DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1er janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogées. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau  
APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;  
QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier: 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc.): selon les coûts réels
- Frais de déplacement: 0,45\$/km

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER**

Le mandat de 1 an du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, vient à terme le 6 février 2014.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le mandat du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, pour une autre année?

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef-pompier de monsieur Jacques Théberge vient à terme le 6 février 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme de un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef-pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

### **REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Le Conseil municipal désigne en 2014, comme remplaçant du Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny:

Madame Huguette Blais

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne madame Huguette Blais, conseillère et pro-Maire, pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lorsque ce dernier sera absent.

### **PRIX DES TERRAINS EN 2014**

Les terrains résidentiels de la Municipalité se vendaient au prix de trois dollars et cinquante sous (3,50\$) du pied carré en 2013.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de vendre ses terrains résidentiels à 3,50\$ du pied carré en 2014.

### **DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (À TITRE INFORMATIF)**

#### **Phase 1 (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rue Ouest)**

- Il y avait 17 terrains à vendre
- Il y en a 12 de vendus
- Il en reste 5 à vendre

#### **Phase 2 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Rue Ouest)**

- Il va y avoir 12 terrains à vendre lorsque les rues seront faites

La phase 2 sera dictée par la vitesse de vente des cinq (5) terrains encore disponibles. Si la demande est forte, le Conseil agira en conséquence. Pour le moment, les terrains à vendre continuent d'être annoncés dans les journaux.

### **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) versera une ristourne de 3 millions de dollars au terme de l'exercice financier de 2013.

La MMQ annonce que la part attribuée à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va s'élever à 4 495\$. Ce sera la 6<sup>e</sup> année d'affilée que la MMQ va verser une ristourne à ses municipalités membres.

Comment est calculée la ristourne? Le directeur remet à ce sujet un document aux élus.

À titre informatif, la Municipalité avait touché pour l'exercice financier 2012 une ristourne de 1 860\$.

### REMISE AUX ÉLUS DU RAPPORT D'INSPECTION DES POTEAUX INCENDIE RÉALISÉ EN NOVEMBRE 2013

La Municipalité a fait faire en novembre 2013 une inspection détaillée de chacune des bornes-fontaines sur son territoire par la compagnie «Test Tech Inc.».

Un rapport d'inspection a été produit et le directeur vous en remet une copie comme il l'a fait au chef-pompier et au responsable des travaux publics.

### REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le directeur a avisé les élus en place que le règlement d'emprunt concernant l'assainissement des eaux usées devrait être refinancé car il venait à échéance le 16 janvier 2014.

Le montant à refinancer est de 881 000\$. Le directeur signifie aux élus que l'assainissement des eaux usées est subventionné à 85% par le Gouvernement. Donc, la part à assumer de la Municipalité est de 15%.

À titre informatif, ce sera le dernier refinancement de cet emprunt car il va se terminer en 2019.

La façon de procéder lors d'un refinancement d'emprunt est toujours la même:

- 1) Le ministère des Finances va en soumissions publiques auprès de différentes institutions financières
- 2) Le ministère ouvre les soumissions reçues
- 3) Le ministère communique les résultats à la municipalité
- 4) La municipalité doit retenir par des résolutions la meilleure proposition (le taux le plus bas).

### Résolution d'adjudication

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de **la Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2014 au montant de 881 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros **147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997**. Ce billet est émis au prix de **100 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

164 800 \$.....	2,81000 %.....	22 janvier 2015
170 200 \$.....	2,81000 %.....	22 janvier 2016
176 200 \$.....	2,81000 %.....	22 janvier 2017
181 900 \$.....	2,81000 %.....	22 janvier 2018
187 900 \$.....	2,81000 %.....	22 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci

### Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite emprunter par billet un montant total de 881 000 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
147-1996	103 400
157-1997	538 600
158-1997	77 000
159-1997	162 000

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud aura, le 16 janvier 2014,

un montant de 881 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 560 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ PAR monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 881 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 147-1996 157-1997 158-1997 et 159-1997\* soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015 .....	164 800 \$
2016 .....	170 200 \$
2017 .....	176 200 \$
2018 .....	181 900 \$
2019 .....	187 900 \$

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud emprunte 881 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 6 jours au terme original des règlements numéros 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997.

#### Résolution de courte échéance

Il n'y en a pas parce que c'est le dernier refinancement de ces règlements d'emprunt.

#### PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013, le Gouvernement a reçu 114 millions en redevances. Sur ce montant recueilli, le Gouvernement en a redistribué 69,9 millions aux municipalités. Les 44,1 millions restants servent à financer les activités relatives à la gestion de matières résiduelles au ministère, à contribuer au financement du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage et à la réalisation du premier plan d'action quinquennal.

La subvention annuelle 2013 de la Municipalité va s'élever à 13 192,01\$. On l'a déjà touchée.

Concernant les quantités éliminées:

	Saint-François	Groupe de même taille	Ensemble du Québec
Élimination moyenne 2013 (kg/pers./année)	365	331	302
Élimination moyenne 2012 (kg/pers./année)	395	358	310

Ça signifie qu'en 2013, chaque Sudfranciscois(e) a diminué son élimination de matières résiduelles résidentielles de 395 kg à 365 kg soit 30 kg/pers./année. C'est intéressant comme constat mais si on se compare au groupe de même taille que nous (331 kg/pers./année), il y a encore place à l'amélioration.

Si on diminue la production de nos déchets, la Municipalité est gagnante sur deux tableaux.

- Le Gouvernement augmente sa subvention parce que la Municipalité est plus performante ET
- Il en coûte moins cher recycler (52,50\$/t.m.) qu'enfouir (98,39\$/t.m.) en 2014.

#### MANDAT À ACCORDER POUR SERVICES PROFESSIONNELS

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adhéré au programme «Municipalités Amies Des Aînés», communément appelé MADA, en 2013.

Ce programme consiste grosso modo à faciliter la vie des aînés et ce, de diverses façons.

Un comité a été formé et quelques rencontres ont eu lieu depuis avec la clientèle ciblée afin de tâter le pouls sur

leurs attentes.

Une idée est souventes fois revenue et c'est celle de doter la Maison de la Paroisse d'un ascenseur afin de faciliter l'accès aux étages. C'est un projet admissible au programme MADA mais encore faut-il le présenter avant le 31 janvier 2014, date butoir pour qu'il soit étudié. Sans compter qu'on n'est pas certain s'il va être retenu car l'enveloppe budgétaire du programme n'est pas très élevée pour l'ensemble du Québec. Par contre, si on n'essaie pas, c'est certain qu'on ne l'aura pas.

La première démarche est de vérifier si c'est possible de mettre un ascenseur dans le bâtiment. Pour cela, il faut recourir aux services d'un professionnel. Est-ce que la Municipalité est d'accord pour mandater Luc Fontaine, architecte?

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a l'appellation «Municipalité Amie Des Aînés» (MADA) depuis déjà plusieurs mois;

ATTENDU QUE des consultations ont déjà été faites auprès de la clientèle ciblée afin de connaître l'éventail des gestes qui pourraient être posés dans le but de leur faciliter la vie;

ATTENDU QUE l'idée d'installer un ascenseur ou un monte-personne à la Maison de la Paroisse a souventes fois été mentionnée;

ATTENDU QU'un projet semblable répond aux critères d'admissibilité du programme MADA;

ATTENDU QUE la date butoir pour recevoir le projet est le 31 janvier 2014;

ATTENDU QUE le personnel en place à la Municipalité n'a pas la compétence pour déterminer:

- 1- si un ascenseur ou un monte-personne peut être installé à la Maison de la Paroisse et
- 2- si oui, à quel endroit le place-t-on?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

retient les services de «Luc Fontaine, architecte» pour:

- 1- faire le constat si on peut placer un ascenseur ou un monte-personne dans le bâtiment
- 2- si oui, déterminer à quel endroit
- 3- produire un plan préliminaire
- 4- produire une évaluation de coûts

QUE monsieur Fontaine réalise ces étapes le plus rapidement possible afin que les élus en prennent connaissance et puissent déterminer s'ils vont de l'avant avec le projet car il doit être soumis aux autorités du programme MADA avant le 31 janvier 2014.

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)**

Le comité consultatif d'urbanisme est composé des membres suivants:

- M. Jean-Yves Gosselin
- M. Dominique Lamonde
- M. Jacques Théberge
- M. Rénaud Roy

Monsieur Rénaud Roy se retire du C.C.U. La personne pour le remplacer sera monsieur Richard Fiset.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur Richard Fiset remplace monsieur Rénaud Roy sur

le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE ce changement soit effectif dès maintenant et que l'inspecteur municipal, monsieur Vincent Rioux, en soit saisi.

### **FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE MADA (COMITÉ DE PILOTAGE)**

MADA signifie Municipalité Amie Des Aînés. Depuis environ 18 mois, la Municipalité a adhéré à ce programme qui vise d'abord à connaître les besoins des personnes âgées et ensuite faire une sélection parmi ces derniers. Ces étapes sont maintenant réalisées. Maintenant, il faut nommer un comité de façon officielle pour pouvoir adresser un projet tangible au ministre.

Attendu que le programme MADA exige la formation d'un comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau  
 APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon  
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne les personnes  
 suivantes en tant que membres du comité MADA:

- M. Joseph-Aimé Blais ..... (âge d'or)
- M. Jean Gendron ..... (pétanque et âge d'or)
- M. Marcel Morin ..... (pétanque)
- M. Jean-Yves Gosselin ..... (représentant)
- Mme Huguette Blais ..... (conseillère)
- Mme Valérie Leblanc ..... (coordonnatrice)

**DÉSIGNATION**

Suite à l'élection du 3 novembre 2013, le Conseil a mis l'accent sur la préparation de son budget pour 2014. Ceci étant fait, le Conseil désire aviser la population que les élus se sont vus distribuer des rôles particuliers. Par exemple:

- M. Réнал Roy, Maire..... Budget + travaux publics + déneigement
- Mme Huguette Blais, conseillère..... Politique familiale + MADA + pro-Maire
- M. Richard Fiset, conseiller..... Environnement + CCU
- M. Fabien Gagnon, conseiller..... Habitations patrimoniales + mauvaises herbes
- M. Rémi Montminy, conseiller..... Sécurité incendie + sécurité publique
- M. Patrick Laliberté, conseiller..... Loisirs (porte-parole)
- M. Marcel Bonneau, conseiller..... Divers

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- On parle de l'inspection des bornes-fontaines.
- Il est question du règlement interdisant le stationnement des véhicules sur les chemins municipaux entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril entre 23 h et 7 h.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy  
 APPUYÉ par madame Huguette Blais  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à 21 h 05.

Adopté unanimement

Rénald Roy, Maire  
 Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

# Appel de candidatures pour découvrir des AS de cœur

Depuis 15 ans, les Aînés Solidaires - maintenant organisme à part entière soutenu par Centraide et mieux connu sous l'appellation les «AS» - mettent en lumière l'engagement social de retraités au sein d'organismes communautaires des régions 03 et 12 à l'occasion d'un gala reconnaissance. Depuis la création de ce dernier en 2000, 207 aînés ont ainsi été reconnus AS de cœur.

En vue de l'édition 2014 qui aura lieu le mardi 29 avril prochain, au Grand Salon de l'Université Laval, les candidatures peuvent désormais être déposées. Vous connaissez un(e) retraité(e) qui apporte une contribution bénévole remarquable pour soutenir les personnes vulnérables d'ici, lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales? Faites-nous connaître cette perle rare en proposant sa candidature d'ici vendredi le 21 février.

Pour plus de détails ou pour proposer une candidature, communiquez avec Mme Diane Duval à Centraide, par téléphone au 418 660-2100 ou par courriel à [info@ainessolidaires.com](mailto:info@ainessolidaires.com) ☎.

**Source: Diane Duval, coordonnatrice des AS Centraide Québec et Chaudière-Appalaches**

## Avantage membre

En devenant membre du journal, chaque membre bénéficie d'une petite annonce gratuite. N'hésitez pas à la demander. ☎

## Bienvenue aux nouveaux membres 2013-2014

Vous souhaitez soutenir votre journal communautaire par une souscription de 5\$ pour les membres individuels et 25\$ pour les membres organismes. Ensemble, faisons de *L'Écho* un maillon fort de la communauté.



### Membre organisme

*Club de pétanque*

*Société de conservation du patrimoine*

*Club social des pompiers*

*Cercle de fermières (N)*

### Membre individuel

Nicole Morin

Bernadette Corriveau

Philippe Lamonde

Lise Blais

Jean-Marc Gosselin

Jean Dominique Rousseau

Jeannette Cloutier

Fernand Bélanger

Louise Théberge

Sylvie Allaire

Nicole L. Couture

Réjean Pellerin

Monique Audet

Jean-Luc Couture

Colette Boutin

Denis Rémillard

Suzanne Mercier

Nathalie Allaire

Pierre Martin

Ernest Lachance

Marie Laflamme

Monique Laliberté

Raynald Laflamme

Martine Matineau

Rosaire Couture

Gaétan Gendron

Simone Picard

Jean-Yves Gosselin

Lorraine Lamonde

Camille Laliberté

Huguette Paré

Jacques Boulet

Lucielle Kirouac

Huguette Blais

Rose-Anne Laliberté

Thérèse Cloutier

Jean-Paul Morin

Christiane Bombardier

Pierre Cauffopé

Mireille Fournier

Denis Blais

Jacques Théberge

Denis Boulet

Denise Roy

Dominique Lamonde

Suzie Godbout

Wilfrid Marceau

Bérangère Noël

Louis-Marie Garant

Louissette Pellerin (N)

Michel Lamonde (N)

Rosario Montminy (N)

Yvonne Asselin (N)

Denys Giasson (N)

(N): Nouveau membre ☎



## VOUS PLANIFIEZ UN VOYAGE?

### Pensez à votre santé!

- Conseils de prévention
- Information sur les vaccins
- Trousse de voyage
- Sécurité en voyage
- Et plus encore...



Demandez notre livret d'information et le carnet du voyageur. Ils sont **GRATUITS!**

## PHARMACIE

### Vincent Lamonde Boulet inc.

542, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud, Québec  
418 259-7728

Membre affilié à **Proxim**

# REER



**Votre maximum déductible au titre des REER équivaut à 18 % de votre revenu de l'année précédente avec un maximum de 23 820 \$ pour 2013. Si vous n'avez pas utilisé tout votre maximum déductible pour les années 1991 à 2013, votre partie inutilisée a été reportée.**

**Par exemple, si le maximum annuel autorisé dans votre cas est de 10 000 \$ et que vous cotisez 2 000 \$ que vous utilisez pour réduire votre revenu, il en résulte des droits disponibles de 8 000 \$ par année.**

## À COMBIEN S'ÉLÈVENT VOS DROITS ?

Pour le savoir, consultez l'Avis de cotisation que vous a expédié l'Agence du revenu du Canada (ARC) le printemps dernier ou consultez votre dossier au [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

## POUR VOUS PRÉVALOIR DE VOS DROITS, PENSEZ À :

1. utiliser vos liquidités et vos épargnes pour les investir dans votre REER; vous profiterez d'un double avantage fiscal: les cotisations sont déductibles d'impôt et les placements progressent à l'abri du fisc;
2. cotiser par versements périodiques : vous verrez qu'il est plus facile d'investir un peu plus à chaque paie que d'effectuer une plus grande cotisation en fin d'année;
3. envisager le prêt REER pour cotiser à une importante portion de vos droits disponibles et utiliser votre remboursement d'impôt pour réduire en grande partie l'emprunt.

Votre conseiller<sup>1</sup> Desjardins fera une analyse détaillée de votre situation et vous suggérera la solution appropriée pour vous.

## 3 mars 2014

### Date limite pour cotiser au REER

418 259-7786 ou 1 866 259-7786

**Centre de services de Berthier-sur-Mer**  
418 259-7795

**Centre de services de Saint-François**  
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

**Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud**  
418 248-1927

<sup>1</sup> Représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.



**Desjardins**  
Caisse de la Rivière du Sud  
et Berthier-sur-Mer